

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN PACES

Il est impossible de s'inscrire en ligne sans y être autorisé.

Il n'y a pas d'inscription pédagogique en PACES

PROCEDURE

1^{ère} étape : Saisie de l'inscription administrative intégrale en ligne

➤ Vous êtes un **PACES**

VOUS POUVEZ EFFECTUER UNE INSCRIPTION

du mardi 18 juillet au dimanche 20 août 2017 (dernier délai)
en vous connectant sur le site Internet de l'Université de Strasbourg :

wo.u-strasbg.fr/apogee/IAPRIMO.html

2^{ème} Etape : Dépôt des pièces justificatives en ligne (**concerne tous les étudiants**)

Le service numérique de dépôt des pièces justificatives (PJWEB) vous permet de déposer en ligne les pièces demandées au format numérique lors de votre inscription administrative en ligne et de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

Connexion

Pour vous connecter au service numérique de dépôt vous devez cliquer sur le lien suivant :

<http://wo.u-strasbg.fr/apogee/PJWEB.html> (le service numérique sera ouvert à partir du 18 juillet)

IMPORTANT / !\ Procédure de dépôt

1. Scannez les pièces justificatives demandées au format numérique
2. (format acceptés : pdf , jpeg, jpg, png)
3. **pour la photo**, (uniquement format jpeg, jpg, png)
4. Vérifiez que chaque pièce soit lisible après numérisation. Les pièces jugées illisibles par le service de scolarité seront refusées, et vous devrez en fournir une nouvelle version.

5. La photo doit respecter les mêmes normes qu'une photo d'identité classique :
 - Fond uni, de couleur claire
 - La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits
 - Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif
 - Le visage doit être dégagé ; les lunettes de vue ne doivent pas masquer le visage
6. Connectez-vous au service, et pour chaque pièce demandée (statut « *En attente* »), vous déposez le fichier correspondant. La pièce passera alors au statut « *Transmise* ».
7. Si vous ne disposez pas de toutes les pièces, vous pouvez déposer celles en votre possession et vous reconnecter ultérieurement pour effectuer le dépôt des pièces restantes.
8. Par la suite, le gestionnaire de scolarité validera ou refusera chaque pièce déposée (statut « Validée » ou « Refusée »). En cas de refus d'une pièce, un mail vous sera envoyé avec le motif du refus.
9. Un message vous parviendra par mail (après connexion à votre ENT) lorsque votre inscription sera validée par la scolarité.

N.B. : Aucun envoi postal de vos pièces justificatives ne sera prise en compte pour votre inscription administrative.

3^{ème} Etape : Paiement de vos droits

Vous pouvez consulter les **frais d'inscription 2017 – 2018** sur le site de [l'Université de Strasbourg](#). (à partir du 18/07)

Modes de paiement

Inscription intégrale en ligne (uniquement par carte bancaire), possibilité de paiement en 1 ou 3 échéances

Possibilité de régler par chèque (**à éviter**) :

La somme globale est à payer en une seule fois : établissez un chèque du montant concerné à l'ordre de l'Agent comptable de l'Unistra, en notant **au verso du chèque votre nom et prénom et PACES** :

l'envoi du chèque se fera à partir du 18/07 et jusqu'au 20/08 à la :

Faculté de Médecine Service de la scolarité (PACES)
4, rue Kirschleger
67085 Strasbourg Cedex

INFORMATIONS GENERALES :

La rentrée est fixée au lundi 11 septembre 2017 à 8h00

(Une pré-rentrée aura lieu le mardi 5 septembre et le jeudi 7 septembre le matin (8h) aux Petit et Grand amphithéâtres.

Quand l'inscription administrative sera validée, vous pourrez éditer votre certificat de scolarité, la quittance des droits universitaires et l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale à présenter à la MGEL ou à la LMDE via votre ENT pour ouvrir vos droits en tant qu'étudiant (ce n'est pas automatique).

Emplois du temps

Les emplois du temps sont accessibles via l'[ENT](#) (environnement numérique de travail)

IMPORTANT : dans l'onglet "Mon dossier" de l'ENT, choisir ce que vous souhaitez afficher dans "Personnalisation de l'emploi du temps" sinon votre fenêtre risque de rester vide...

Merci de signaler tout problème concernant l'accès à l'emploi du temps :

- soit en remplissant un [Formulaire en ligne](#) (accessible également depuis l'onglet « Assistance » en page d'accueil de l'ENT)
- soit par courrier électronique à : support@unistra.fr
- soit par téléphone au : 03.68.85.43.21 (54321 depuis un poste en interne)

Pour l'ENT voir : [Aide à l'utilisation de l'ENT de l'Université de Strasbourg](#)

CARTE D'ETUDIANT (PASS CAMPUS)

Véritable pièce d'identité étudiante intégrant le paiement sans contact (IZLY), votre pass campus renferme un concentré de services :

- Paiement des repas dans les restaurants et cafétérias du CROUS
- Carte de transport donnant accès aux bus et tram de l'agglomération strasbourgeoise
- Emprunt d'ouvrages dans toutes les bibliothèques des universités alsaciennes
- Impression/scan/photocopies sur plus de 50 copieurs numériques
- Accès aux activités sportives

Pour bénéficier de votre solution de paiement sans contact, il est nécessaire d'activer votre compte IZLY, à l'aide du mail d'activation réceptionné sur votre boîte de messagerie UNISTRA.

Une fois votre compte activé, vous pourrez procéder à son approvisionnement en ligne.

- Après la réception des pièces exigées pour compléter votre dossier d'inscription en ligne et paiement de vos droits de scolarité, **vous viendrez retirer votre carte d'étudiant (Pass campus), muni de votre original du relevé de notes (ou du diplôme) de baccalauréat qui vous sera restitué, après estampillage du verso en septembre (la date vous sera communiquée ultérieurement par mail)**
- N.B. : *Veillez nous signaler par mél votre changement d'adresse 'postale' valide dès le mois d'août, au bureau n°2 de la scolarité : med-bureau-scolarite-medecine@unistra.fr*

Plus d'informations :

<http://www.passcampus.fr/infos-pratiques/se-procurer-le-pass-campus/a-luniversite-de-strasbourg/carte-etudiant/>

CARTE D'ACCES AUX AMPHITHEATRES

Distribution en amphi de votre carte le vendredi 8 septembre de 9 h à 13 h